

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail + Démocratie + Paix

MINISTÈRE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

C A B I N E T

DIRECTION DES FINANCES ET DE
L'EQUIPEMENT, CHARGÉE DU PERSONNEL

SERVICE DU PERSONNEL

Décret n° 64/895 du 16/10/84
/MIPT/CAB/DFEP/SP
portant inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1983 de Monsieur MAKOUMBOU
Gabriel, Ingénieur Polygraphe des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services Techniques
(Imprimerie).

LE PREMIER MINISTRE,

V i s a s : certaines dispositions de la constitution du 8-7-79 ;
Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu l'ordonnance 019/84 du 23-8-84 portant modification de

D.F.P.

(Vu la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

Vu le décret n°82/892 du 1er Octobre 1982 fixant statut parti-
culier des cadres de l'Imprimerie Nationale ;

(Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n°60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques ;

(Vu le décret n°62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°15/62 du 3 Février
1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(Vu le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;

(Vu le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n°84/656 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

(Vu le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n°84/858 du 3 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

des Ministres ;

Vu le décret n°84/860 du 20 Août 1984 fixant l'organisation des
intérêts des Membres du Gouvernement ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire
d'Avancement réunie à Brazzaville le 16 Décembre 1983 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur MAKOUNBOU Gabriel, Ingénieur Polygraphique de 6ème échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Imprimerie) en service à l'Imprimerie Nationale du Congo à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 à 2 ans pour le 1er échelon au grade d'Ingénieur en Chef.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 Octobre 1984

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications,



Ange Edouard POUNGHI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Christian Gilbert BEMBE.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-



Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- MIPT/CLE..... 1
- DGTEP/DFP..... 2
- DGE..... 2
- DCF..... 2
- DGPE..... 2
- INC..... 2
- DAAF/DGPE..... 2
- DFEP/SP..... 2
- L'ESPRESSO..... 2
- SCCN/BC..... 2
- DOSSIER..... 2
- ARCHIVES..... 4

